

LEX CONCILIUM
SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 100 000 €
SIEGE SOCIAL : 19, RUE DE MILAN
75009 PARIS
820 724 789 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 23 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le vingt-trois mai,

Monsieur Guillaume JULIA, propriétaire de la totalité des 1 000 parts de la société LEX CONCILIUM, et donc associé unique de ladite société, et seul gérant,

A pris les décisions suivantes, à savoir :

- continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié des capitaux propres,
- pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance de la situation de la société, au regard des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2024, et de la décision en date du 11 février 2025, laissant apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du code de commerce, qu'il n'y a pas lieu de dissoudre la société. De ce fait, la société poursuit son activité.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Monsieur Guillaume JULIA

